



Saint-Flour Communauté adopte son budget

Après l'adoption des orientations budgétaires le 27 mars dernier, les élus communautaires ont examiné le budget 2023 de l'intercommunalité lors du conseil du 7 avril.

Garder le cap

Le budget présenté est conforme aux orientations budgétaires qui ont été adoptées à une très large majorité (voir l'article sur le conseil du 27 mars)

Stabilité des taux de fiscalité

L'inflation, qui a marqué l'année 2022, va se poursuivre en 2023. Elle est attendue à hauteur de 5,6%. Dans ce contexte, les bases fiscales décidées par l'Etat augmentent.

L'intercommunalité maintient les mêmes taux de fiscalité, ce qui doit lui permettre de faire face à l'augmentation de ses charges, impactées également par l'inflation, sans grever le budget des habitants et des entreprises.

Les taux de fiscalité sont donc maintenus à :

- **Taxe sur le Foncier Bâti : 2,26%**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 8,13%**
- **Taxe d'Habitation additionnelle : 12,33%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 31,53%**
- **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** est quant à elle lissée, conformément à la décision prise lors de la création de Saint-Flour Communauté, dans l'objectif d'atteindre en 2027 12,28%

Stabilité des tarifs des services

Dans le même esprit, l'intercommunalité veille à maintenir les services qu'elle propose sans augmenter leurs tarifs et ce malgré une hausse de ses dépenses de fonctionnement (poursuite de l'augmentation des coûts énergétiques annoncée à +46%, nouvelle évolution attendue du point d'indice...). En effet, le montant inscrit au titre des charges à caractère général pour 2023 est de +5% par rapport au BP 2022 (+2,25% des coûts d'électricité, +6,85% au titre d'actions inscrites au projet de territoire avec une partie importante prise par l'harmonisation du service de portage de repas à domicile, -4,10% pour d'autres services grâce notamment à la rationalisation des dépenses).

Pour pouvoir maintenir ses tarifs, Saint-Flour Communauté poursuit le travail de maîtrise de ses charges et rationalise ses dépenses : renégociation des contrats de maintenance, d'assurance, etc. ; optimisation des coûts ; travaux et études pour réduire la facture énergétique...

Elle renforce également la « boîte à outils » pour les communes : mise en service, en lien avec le Centre de gestion du Cantal, d'une équipe de remplacement de secrétaires de mairies qui interviendra dans les communes selon leurs besoins ; création d'un poste de géomaticien ; cartographie des réseaux et infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif pour le compte des communes qui le souhaitent.

Grâce à une gestion rigoureuse, Saint-Flour Communauté respecte le cadre du Pacte financier et fiscal de solidarité adopté début 2022, en tenant compte de l'inflation.

Poursuite des investissements

Dans ce contexte et grâce à ses efforts de gestion, l'intercommunalité parvient à stabiliser

son épargne brute et sa capacité d'autofinancement. Afin de renforcer le développement du territoire et de soutenir la dynamique économique locale, elle poursuit les investissements prévus dans le cadre du projet de territoire 2021-2026 à hauteur de 5M€ (restes à réaliser + crédits nouveaux 2023) :

- développement économique : poursuite des travaux d'agrandissement d'UniPlaneze portés par l'intercommunalité pour le compte de l'entreprise.
- tourisme : restructuration des Offices de tourisme de Saint-Flour et de Chaudes-Aigues (Moulin Juéry) ; développement de la Vallée de la Truyère.
- sport et activités de pleine nature : aménagement du bâtiment d'accueil du domaine nordique de Saint-Urcize ; aménagement du sentier des maquisards ; engagement des travaux d'amélioration de la performance énergétique du Centre aqualudique suite à l'audit réalisé.





- mobilité : développement du cyclotourisme et des mobilités partagées.
- habitat : aide aux propriétaires et animation d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- politique éducative et sociale : harmonisation du portage de repas à domicile ; mise en œuvre du fonds de concours aux communes pour la création d'équipements d'accueil petite enfance ; création d'une aide au BAF à hauteur de 250€ et augmentation de la rémunération des animateurs des Centres de loisirs ; poursuite de l'aménagement des maisons de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort et Valuéjols.
- culture et patrimoine : valorisation du belvédère place Jean Brisson à Saint-Flour, création d'une exposition permanente et aménagement des abords ; pour l'Ecomusée de Margeride, engagement des travaux de valorisation du jardin de Saint-Martin et création d'une exposition permanente sur le site de Garabit.
- environnement : poursuite des travaux dans le cadre du Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère et de Natura 2000 ; étude hydrogéologique des narses ; réflexions sur le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et géothermie).
- déchets : études sur l'aménagement d'une déchetterie fixe et d'une déchetterie mobile à Chaudes-Aigues.



©Frédéric Larrey

Ces investissements se concrétiseront à la hauteur des capacités financières de l'intercommunalité et des cofinancements qui pourront être obtenus.

Pas de recours à l'emprunt

Ce programme d'investissement sera poursuivi sans nouvel emprunt sur le budget principal, compte tenu de celui réalisé en 2022 à des conditions favorables.

L'ensemble de ces mesures s'inscrivent dans le respect du Pacte financier et fiscal de solidarité de la collectivité, qui prévoit la capacité de désendettement de la collectivité en deçà de 7 ans.